

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achuesic –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 14 juin 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE213759001

Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau principal d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 217 795,79 \$, taxes incluses, pour une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 24 mois. Dépense totale de 4 428 685,58 \$, taxes incluses (contrat: 4 217 795,79 \$ et contingences: 210 889, 79 \$). - Appel d'offres public no 21- 18640 - (1 seul soumissionnaire).

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Stéphanie Espach pour
Julie Demers
Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE213759001

Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau principal d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 217 795,79 \$, taxes incluses, pour une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 24 mois. Dépense totale de 4 428 685,58 \$, taxes incluses (contrat: 4 217 795,79 \$ et contingences: 210 889, 79 \$). - Appel d'offres public no 21- 18640 - (1 seul soumissionnaire).

À sa séance du 26 mai 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 2 juin 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau principal d'aqueduc.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que le contrat proposé prévoit l'évaluation structurale et fonctionnelle de 1200 chambres d'aqueduc sur une période de trois ans, soit jusqu'en 2024, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Une option de prolonger le contrat pour 2 années supplémentaires permettra d'inspecter 800 chambres additionnelles. Il a été porté à l'attention des commissaires qu'environ 70 % des chambres de vannes ont été installées dans les années 70 ou avant. À ce jour, seulement 22 % des chambres de vannes ont été inspectées, et environ 13 % de celles-ci, soit 97 chambres de vannes, sont en très mauvais état (soit sous la cote 5 du guide du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation). La Ville de Montréal ne

disposant pas de ressources dédiées pour réaliser ces inspections, le degré de connaissance de l'actif se mesure pas à pas.

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 37 jours, il y a eu 4 preneurs du cahier des charges et une seule firme a déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que 2 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres, sans impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de moins de 4 % favorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Les Commissaires ont demandé des précisions et clarifications, entre autres, sur la façon dont sera évalué le rendement de la firme, sur l'option de prolongation de 2 ans, sur la capacité de la Ville à entreprendre des discussions avec le soumissionnaire dans le but de conclure un contrat à un prix moindre et sur les différences observées quant à la réponse du marché par rapport au contrat octroyé l'année précédente pour ce même service.

Les explications fournies par les représentants du Service ont été à la satisfaction de la Commission. Les membres ont reconnu l'importance de poursuivre les inspections systématiques de façon structurée, afin d'avoir une meilleure connaissance des actifs, et donc de pouvoir mieux planifier les investissements à long terme. Le fait que le Service ait tiré parti de l'expérience du précédent contrat pour ajuster les exigences du contrat actuel a été souligné; tout comme le fait de rémunérer l'adjudicataire à l'unité, c'est-à-dire au nombre de vannes inspectées, pour une meilleure garantie de rendement.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE213759001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.